

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2018.**

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Maxime MALJOURNAL ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Yves WITKOWSKI.

**Absents excusés** : Christelle DUCHATEAU (procuration à Florent PAILLÉ).

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2018.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. COMPTES ADMINISTRATIFS 2017.**

M. le Maire présente les comptes administratifs 2017 :

- **Budget « Maison de la Presse »** :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 760,09 € et un déficit d'investissement de 4 068,96 €.

- **Budget « Quartier de la Gare »** :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 36 679,05 € et un déficit d'investissement de 12 486,91 €.

- **Budget « Eau et Assainissement »** :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 81 336,76 € et un excédent d'investissement de 7 539,55 €.

- **Budget Général** :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 117 913,34 € et un déficit d'investissement de 69 779,31 €.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs. Il donne la présidence à Liliane MASNADA et sort de la salle du conseil pendant le vote.

Les 4 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des votants.

### **3. COMPTES DE GESTION 2017.**

M. le Maire présente les comptes de gestion 2017. Pour les 4 budgets, les comptes de gestion du receveur municipal font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs de la commune.

**Vote** : adoptés à l'unanimité.

### **4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.**

Compte tenu des résultats de clôture des comptes administratifs et des restes à réaliser 2017 en investissement, M. le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2018 :

- **Budget « Maison de la Presse »** :

4 068,96 € en recettes d'investissement  
19 691,13 € en recettes de fonctionnement

- **Budget « Eau et Assainissement »** :

0 € en recettes d'investissement  
81 336,76 € en recettes de fonctionnement

- **Budget « Quartier de la gare »** :

12 486,91 € en recettes d'investissement  
24 192,14 € en recettes de fonctionnement

- **Budget Général** :

69 779,31 € en recettes d'investissement  
48 134,03 € en recettes de fonctionnement

Les 4 propositions d'affectations des résultats sont adoptées à l'unanimité.

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.**

Sur l'avis de la commission des finances en date du 9 avril 2018, M. le Maire propose de conserver les taux d'imposition suivants pour 2018 :

Taux de taxe d'habitation	11.94 %
Taux de taxe foncière (bâti)	10.48 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Vote : adopté à l'unanimité.

## **6. BUDGETS PRIMITIFS 2018.**

M. le Maire indique que les budgets primitifs qui vont être présentés ont été étudiés en commission des finances lundi 9 avril 2018. Les budgets annexes « Quartier de la gare » et « Maison de la Presse » n'ont posé aucun problème de préparation, ce qui n'est pas le cas des budgets « eau / assainissement » et « général ». Il précise que les dépenses de fonctionnement ont été diminuées au maximum afin de pouvoir garder une certaine réserve d'investissement pour permettre d'effectuer les travaux de restructuration et d'extension de l'école et de terminer le schéma directeur d'assainissement. Il reviendra à lui-même et à chaque adjoint de contrôler scrupuleusement les dépenses de fonctionnement tout au long de l'année.

Il donne la parole à Liliane MASNADA pour la présentation des budgets proposés par la commission des finances :

### **- Budget « Maison de la Presse » :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 29 231,13 € et en investissement à 10 168,96 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

### **- Budget « Quartier de la Gare » :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 29 342,14 € et en investissement à 26 186,91 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

### **- Budget « Eau et Assainissement » :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 253 386,76 € et en investissement à 197 389,55 €.

Le Maire rappelle les travaux de réfection de la route d'Hauteville par le Département et les travaux de mise aux normes qui seront faits en même temps par la mairie (changement des alimentations en plomb, des bouches à clé...). Il explique que des dépenses sont venues se rajouter à la dernière minute.

En effet Gérard CHAPOT rappelle que la DDT a programmé la réfection de la 2<sup>ème</sup> tranche de la route d'Hauteville cette année et qu'à cet effet, de nombreuses réunions ont eu lieu durant lesquelles il n'a jamais été fait mention de dépenses à la charge de la commune hormis celles indiquées ci-dessus par le Maire. A la dernière réunion de préparation du chantier, il y a 3 semaines, un responsable de la DDT a informé la mairie que les grilles d'eaux pluviales et les tampons d'égouts devaient être mis au niveau du nouvel enrobé et ce, à la charge de la mairie. Un devis a donc été demandé en urgence à l'entreprise EIFFAGE (au tarif de la CC Bugey Sud). Il explique que la mairie n'a pas réellement le choix et doit accepter ce devis dans la mesure où, en 2019, le budget « route » du Département sera amputé de 30% et que si la route d'Hauteville n'est pas refaite cette année, il y a des risques qu'elle ne le soit pas ensuite.

M. REVEL demande si le montant du surcoût est bien celui indiqué dans le mémo du budget pour un montant de 11 425 €.

Liliane MASNADA répond que c'est bien cette somme et que le devis nous est parvenu tardivement, ce qui a entraîné des complications pour équilibrer le budget.

M. le Maire signale que le budget « eau / assainissement » a été équilibré lundi après-midi alors que la commission des finances se tenait lundi soir. Il rappelle qu'en fonctionnement, une somme forfaitaire de 20 000 € était reversée au budget général les années précédentes au titre du temps de travail passé par les employés communaux pour le service eau et assainissement et que cette année, la somme n'est que de 10 000 € afin d'équilibrer le budget.

Vote du Budget Eau et Assainissement : adopté à l'unanimité.

**- Budget « Général » :**

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 789 685,03 € et en investissement à 1 582 096,31 €.

Budget de fonctionnement :

Liliane MASNADA indique que cette année, le budget général est très serré, surtout en comparaison avec l'année 2017.

Le Maire rappelle son préambule concernant les budgets, à savoir qu'il va falloir tenir les dépenses de fonctionnement. En 2017, le montant du budget primitif de fonctionnement était de 912 835,55 € avec un montant de dépenses réalisées de 839 040,96 €. Des économies ont donc été faites. Au vu du montant proposé au budget primitif 2018 de fonctionnement, il faudra encore réaliser des économies en sachant qu'il peut y avoir des dépenses imprévues comme par exemple une panne de véhicule. Pour l'enveloppe des subventions aux associations, il n'a été inscrit cette année que 20 000 € au lieu de 22 000 € en 2017 (20 340 € réalisés). Il propose que les demandes de subventions exceptionnelles reçues à ce jour ainsi que le montant de la subvention de fonctionnement de l'école de Musique soient étudiées lors d'un prochain conseil municipal. Il indique que, depuis 2014, la commune a perdu 50% de dotation globale de fonctionnement (DGF) et que certaines compensations ont été supprimées. Il espère que l'Etat reversera réellement la totalité du montant de la taxe d'habitation (TH) des 30% de ménages exonérés cette année. Il précise que ce n'est pas une suppression de taxe d'habitation mais une exonération et que si la commune augmentait le taux cette année, la différence entre le nouveau montant et le montant exonéré serait payé par les contribuables.

Liliane MASNADA indique que la dotation de solidarité rurale augmente légèrement.

Budget d'investissement :

Liliane MASNADA indique que les principales dépenses d'investissement sont la révision du PLU, la restructuration et l'extension de l'école des Pelands, la sécurisation du carrefour de Saint Martin de Bavel au niveau de la D 904 et l'aménagement de places de parking aux abords de la salle des fêtes et du cimetière pour les personnes à mobilité réduite.

Le Maire indique que compte tenu des contraintes financières, il n'y a pas d'autres grands projets pour cette année, le dossier de l'école étant déjà relativement important. Il espère que les montants définitifs de travaux seront inférieurs aux estimations ce qui permettrait de récupérer une partie du budget prévu afin de réaliser d'autres projets. Il rappelle l'achat du matériel « zéro phyto » par l'intermédiaire de la CC Bugey Sud. Celui-ci sera disponible à Actipôle (Virignin) mercredi prochain (18 avril 2018).

Vote du Budget Général : adopté à l'unanimité.

M. le Maire remercie le conseil municipal de la confiance accordée à la commission des finances. Il remercie également les services, Michaël RAYMOND, qui « de main de maître » a jonglé devant l'ordinateur avec les chiffres et les équilibres et Adeline GAUDICHEAU qui a également participé à l'élaboration des budgets ainsi que Liliane MASNADA, adjointe aux Finances, qui a préparé tout le travail en amont avant l'étude par la commission des Finances lundi dernier.

## **7. CONVENTION DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE URBANISME MUTUALISÉ DE LA CC BUGEYSUD.**

M. le Maire rappelle la convention d'adhésion au service ADS pour l'aide à l'instruction des dossiers d'urbanisme de la CC du Colombier en 2006 et transféré à la CC Bugey Sud en 2014. Certaines communes ont quitté le service, d'autres ont adhéré, en particulier celles du Valromey l'année dernière. Afin de prendre en compte tous les changements intervenus, la CC Bugey Sud propose de réactualiser cette convention de fonctionnement. Il précise que le calcul de la participation financière n'a pas changé et que ce service ADS n'est pas une compétence mais un service apporté par la CC Bugey Sud.

Gérard CHAPOT indique que ce service a été créé pour pallier le désengagement de l'Etat dans ce domaine et le Maire précise qu'à l'époque l'Etat instruisait toujours les dossiers mais qu'aujourd'hui, il n'instruit que ceux des communes qui n'ont pas de document d'urbanisme. En 2006, il s'agissait plus d'un choix de la commune qui s'attendait à un désengagement de l'Etat dans le futur.

Vote : adopté à l'unanimité.

#### **8. AVENANT N°13 ENTRE LA COMMUNE ET LA CC BUGEYSUD POUR LE SERVICE ADS DE LA CC BUGEYSUD.**

M. le Maire rappelle l'adhésion de VIRIEU LE GRAND au service ADS (Application des Droits du Sol) proposé par la CCBS depuis 2007. La participation financière de chacune des communes est fonction du nombre de dossiers soumis à l'ADS l'année précédente. L'avenant n°13 concerne la répartition financière pour 2018 pour les communes adhérentes. Le coût du traitement d'un dossier est de 114,04 € pour 2018 (120 € en 2017). En 2017, l'ADS a traité 53 dossiers pour la commune de Virieu le Grand. La participation financière pour 2018 s'élève donc à 6 044 €.

Vote : adopté à l'unanimité.

#### **9. QUESTIONS DIVERSES.**

Philippe REVEL demande où en est la vente du bâtiment du restaurant. Le Maire répond que l'agent immobilier a eu quelques contacts, fait visiter les lieux mais qu'il n'y a actuellement rien de concret. Il rappelle que la convention signée avec l'agent immobilier a une durée de six mois et qu'un contrat a également été signé avec M. et Mme GUILLEN afin de vendre conjointement l'ensemble du bâtiment.

#### **10. INFORMATIONS DIVERSES.**

1) Gérard CHAPOT indique que la société G2C (en charge du schéma directeur d'assainissement) procèdera à des tests d'étanchéité à la fumée dans les quartiers munis d'un réseau d'égout en séparatif, afin de vérifier si les habitations sont reliées correctement aux réseaux. Il propose à M. GUY, journaliste au Progrès de faire passer un article à ce sujet.

2) Gérard CHAPOT indique que le curage des lagunes de la STEP est terminé. Mme Laurence GARNIER de la Chambre d'Agriculture est venue jeudi afin de récupérer les échantillons de boues pour analyses.

3) Gérard CHAPOT indique que les travaux d'aménagement de la rue du Château vont bientôt commencer et sont pris en charge par la CC Bugey Sud dans le cadre de la compétence voirie. Cette rue servira de déviation pendant les travaux de la route d'Hauteville. Un article paraîtra dans la presse et le bulletin municipal.

4) Maxime MALJOURNAL indique qu'il a procédé vendredi 6/04/2018 au traçage de l'emplacement des Trimax en Sauvy et que leur installation se fera prochainement.

5) Le prochain bulletin municipal est en cours d'établissement.

6) Le Maire demande aux élus s'ils ont reçu, dans leur boîte aux lettres, les documents d'information de la CC Bugey Sud. Aucun élu ne les a eus. Apparemment la Poste n'a pas effectué la distribution sur la commune de Virieu le Grand et la CC Bugey Sud en sera informé. Ces documents sont remis aux élus.

La séance est levée à 10h50.